



**EXTRAIT**  
**Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration**

Délibération CIAS 2023-03.

**OBJET : AUGMENTATION DU TARIF PRESTATIONS DIRECTES**

L'An deux mille vingt trois, le quatorze du mois de Février à 14 h 30, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 1, Avenue François Mitterrand, suite à la convocation faite le 07 Février 2023 par Monsieur le Président.

**Etaient présents :**

Huguette DUBOIS, Francis SAVY, Mohammed EL HABCHI, Alain CHANAUD, Isabelle SZYMANSKI, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS, Jacques GALY, Eric COUE,

**Excusés :** Marielle PASTOU, Geneviève COMTE, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE, Vincent MAYNIE,

Secrétaire de séance : Eric COUE

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Le Président expose les faits :

Le CIAS termine l'année 2022 dans une situation financière délicate.

Le taux horaire proposé par le département de 23 € est bien en deçà du tarif nécessaire pour retrouver l'équilibre budgétaire et les avantages alloués aux intervenants ces dernières années ont une répercussion significative.



Le Conseil,


Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- De voter un tarif horaire concernant les prestations directes égal au taux CNAV c'est-à-dire, 25,60 €

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 14 Février 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

  
C.I.A.S.  
des Pyrénées Audoises  
1, avenue François Mitterrand  
11500 QUILLAN